

SYNTHESE FINALE

**Les pratiques des CPE face aux nouveaux modes de
communication des jeunes.**

SOMMAIRE:

Composition du GDL et calendrier des séances de travail.

Introduction

1- les apports théoriques et les partages d'expérience.

A/ Qu'est ce qu'internet ? Un réseau social ?

B/ Comment les NTIC sont utilisées par les adolescents ?

2- Les dangers à connaître et à reconnaître.

A/ Des risques d'isolement, de désocialisation.

B/ Des conséquences liées à une absence de frontière entre espace privé/public (cyber harcèlement, e-réputation..)

3- Des pratiques professionnelles adaptées pour le CPE. Comment utiliser ces NTIC dans le cadre de l'éducation à la cyber citoyenneté ?

A/ Relation d'aide et d'accompagnement.

B/ Eduquer des cyber citoyens.

Conclusion.

Annexes:

Annexe 1: Descriptif de séances de prévention issues des travaux de groupe

Annexe 2: Autres types de séquences possibles.

Annexe 3: Liste des sites et associations qui interviennent en milieu scolaire.

Annexe 4: Sondage TNS Soffres effectué pour **Notre Temps** (3 et 4 janvier 2011)

Annexe 5: Tableaux réalisés par le GDL

Annexe 6: Fiche Johann JAMBU, "Savoir créer un mot de passe".

Annexe 7: Enquête Aurélie BERGUER

Annexe 8: Bibliographie Johann JAMBU - charte Facebook.

Annexe 9: Fiche GDL 71 : apprenez à vos enfants à surfer en toute sécurité.

Annexe 10: Article tiré de "Pcinpact.com" - "Le-professeur-de-philo-et-la-morale".

Annexe 11: Document du CLEMI sur les pratiques délictueuses et les sanctions

Composition du GDL:

- Laurence FANOI, collège Bachelard, Dijon.
- Isabelle DESCOURVIERES, détachée à l'AROEVEN, Dijon.
- Jean-Claude CICERI, lycée général et technologique JM Boivin, Chevigny St Sauveur.
- Dominique IFFLY, lycée Montchapet, Dijon.
- Vanessa MARTIN - THEREAU, collège La Croix des Sarasins, Auxonne.
- Karine MELET, lycée professionnel Antoine Antoine, Chenove.
- Catherine PARIZOT, collège JC Guyot, Arnay le Duc.
- Agnès QUIQUEMPOIS, lycée professionnel Eugène Guillaume, Montbart
- Catherine VENCHIARUTTI, collège Monge, Beaune.
- Christelle VERMENOT, lycée Le Castel, Dijon.
- Marie Ange BERNARD, collège Albert Camus, Genlis.
- Marie BERTIN , collège Montchapet, Dijon.
- Michel LIORET, lycée agricole, Plombières les Dijon.

Intervenants extérieurs:

- Aurélie BERGUER, Université de Bourgogne, Dijon
- Yohann JAMBU, Professeur Documentaliste, collège Rameau, Fontaine d'Ouche, IATICE documentation.

Calendrier des séances de travail:

- Lundi 12 Décembre 2011 (9h00-12h00) lycée général et technologique JM Boivin, Chevigny St Sauveur.
- Mardi 14 Février 2012 (9H00-17h00) lycée Le Castel, Dijon.
- Lundi 19 Mars 2012 (9h00-12h00) lycée professionnel Antoine, Chenôve.
- Jeudi 07 Juin (9H00-17h00) lycée agricole, Plombières les Dijon.

Les pratiques des CPE face aux nouveaux modes de communication numérique des jeunes.

Introduction:

Les nouvelles technologies de communication connaissent une évolution rapide qui révolutionnent nos modes de communication. Notre système éducatif cherche à s'adapter et accorde un intérêt et une place croissante aux NTIC. Et même si nos élèves, qui ont grandi avec ces nouveaux outils, semblent les maîtriser, nous sommes, de plus en plus confrontés, dans nos établissements à des situations où des élèves se retrouvent dans des postures difficiles voire dangereuses pour eux. Bien qu'utilisant ces NTIC de façon quotidienne via leurs ordinateurs ou téléphones portables, ils restent souvent ignorants des règles qui régissent les relations via ces nouvelles technologies et des risques potentiels. Bien que faisant partie du quotidien de leur enfant, les parents se sentent très souvent démunis. Ce sentiment est accentué par une maîtrise parfois plus limitée de ces outils, et ils se tournent vers l'école pour trouver de l'aide et des conseils.

Nos pratiques professionnelles doivent prendre en compte ces évolutions afin que nos compétences puissent contribuer à éduquer des élèves citoyens et cyber citoyens.

Nous avons d'abord souhaité approfondir nos connaissances théoriques sur ce qu'est internet, comment cela fonctionne pour mieux appréhender les risques encourus et ensuite trouver des portes d'entrée éducatives à la formation de cyber citoyens.

Cette réflexion, menée cette année, nous a permis à la fois d'avoir un apport théorique indispensable à notre culture professionnelle et d'enrichir nos compétences sur le terrain en diversifiant nos projets, nos partenariats et nos entrées en terme éducatif et pédagogique.

Comment le CPE peut-il accompagner, éduquer à... plutôt que vouloir voir le monde numérique comme un problème dont il faut uniquement se protéger.

1- Quelques apports théoriques.

Au cours de nos échanges, nous partageons la conviction qu'il est indispensable pour le CPE de comprendre les enjeux de la communication numérique et du fonctionnement des réseaux sociaux pour mettre nos compétences au service de la formation de "cyber citoyen" à la fois sur le plan individuel et sur le plan collectif, par le pilotage de projets. Quelques réticences çà et là apparaissaient dans le groupe et étaient fondées sur le manque de connaissances sur le sujet. C'est pour cela, qu'il nous a été indispensable en pré-requis de nous doter de ces bagages théoriques. Les apports de Yohann JAMBU, (documentaliste au collège Rameau et IAENT- conseiller technique auprès de l'IPR et gestionnaire du site académique des documentalistes), et d'Aurélié BERGUER (doctorante en sciences de l'éducation travaillant sur le cyber harcèlement avec Catherine BLAYA chercheuse à l'IREDU) nous ont été précieux et nous les en remercions.

A/ Qu'est ce qu'internet? Qu'est ce qu'un réseau social?

Lors de son intervention, Yohann JAMBU a défini et expliqué le fonctionnement d'Internet en insistant sur le fait qu'internet est un lieu public, où la loi est applicable et où les données mises en ligne sont accessibles par tous, à tout moment avec une durée illimitée dans le temps.

Il nous a expliqué comment fonctionnent les réseaux sociaux en présentant le potentiel et les richesses liées à son utilisation mais aussi les risques liés à une méconnaissance ou une mauvaise utilisation. A travers son intervention, il a défini ces risques en insistant sur les questions autour de : **l'identité numérique, d'espace privé/public et les lois qui régulent les abus.**

Facebook est un site communautaire né sur un campus américain en 2004 et ouvert au public en septembre 2006. Il s'agit du principal réseau social en ligne, qui permet d'inviter en échangeant avec des "amis" gratuitement. Les informations circulent très vite, ce qui peut être intéressant pour diffuser largement et rapidement des informations quand elles sont contrôlées. Le danger vient du fait que les informations mises en ligne sur un profil, souvent naïvement par les individus (adultes et élèves), échappent complètement à leur propriétaire. Il est essentiel de comprendre que les données publiées sur Facebook appartiennent à Facebook ! Leur diffusion rapide et en masse peut engendrer de lourdes conséquences dans la vie "réelle".

Yohann JAMBU a insisté sur la nécessité de connaître les moyens de protéger la confidentialité des données publiées en étant très vigilant aux paramètres de sécurité. Sans paramétrage, tout ce qui est diffusé sur un réseau social peut être vu et utilisé par tous. Les connaître et comprendre leur utilité permet de contrôler ce qui peut être rendu public de ce qui doit être maintenu privé.

Il est essentiel de sensibiliser les adolescents qui ont parfois des difficultés à distinguer ce qui relève de la sphère privée et de la sphère publique. Pour eux, il est souvent difficile de réaliser que ce qu'ils considèrent comme étant une discussion privée, (conversation personnelle, partage de photos...), est publique sur le Net. Par conséquent, les lois s'appliquent à leurs propres discussions (diffamation, harcèlement, droit à l'image....), et des sanctions pénales sont possibles en cas d'infractions. Rappelons que les publications sur Facebook, hors messages personnels, relèvent de droit de la publication comme les médias. Yohann JAMBU propose une image symbolique pour expliquer aux élèves comment Facebook fonctionne : le mur sur Facebook est identique au mur de notre maison. Si nous écrivons des injures, des insultes sur notre mur Facebook, c'est comme si nous l'écrivions en grosse lettre sur le mur extérieur de notre maison (visibles de tous les passants !).

De cette difficulté à distinguer espace public-espace privé, résulte la perte de contrôle sur internet

nous concernant (rumeurs, photos, infos...) à court et long terme. Selon une étude TNS Soffres, 92% des 8-17 ans utilisent leur vraie identité et donnent des informations personnelles, ce qui peu à peu, contribue à la construction non maîtrisée, voire négative de son identité numérique (identité numérique qui a des incidences dans la vie réelle, notamment professionnelle). C'est ce que l'on développe sous la notion **d'e-réputation**".

Yohann JAMBU travaille avec ses élèves sur la notion d'"amis". Qu'est ce qu'un ami? C'est une porte d'entrée intéressante quand on sait qu' une grande majorité des utilisateurs de Facebook disent maîtriser les paramètres de confidentialité (ce qui est moins vrai pour les jeunes de moins de 13 ans). Il est intéressant alors de préciser qu'il est nécessaire d'avoir 13 ans pour ouvrir un compte Facebook mais que beaucoup contourne cette règle en ce créant des avatars (date de naissance erronée, pseudonyme...). Il est intéressant également de savoir que les adolescents ont en moyenne plus de 200 "amis" sur facebook et qu'un tiers d'entre eux acceptent comme amis des personnes qu'ils n'ont jamais rencontré. Plus les adolescents ont un grand nombre d'"amis" plus ils risquent de rencontrer de "faux amis" et d'être confrontés à des insultes, rumeurs, harcèlement ou usurpation d'identité.

L'identité numérique d'une personne physique est composée de toutes les informations présentes à son sujet sur internet. C'est un thème intéressant à aborder avec nos élèves puisqu'ils diffusent via les blogs et les réseaux sociaux, un nombre d'informations personnelles considérables et qui restent accessibles en ligne sans limitation de durée. *"Des générations sont en train de s'engager dans la vie avec un patrimoine de libertés fondamentales mutilé car ils ne pourront jamais récupérer complètement les informations qu'ils ont diffusé"* (source CNIL)

Il est bon de contrôler ce que l'on met en ligne. Pour cela, il ne faut pas hésiter à aller se chercher sur google, 123 people et/ou Webmii en tapant son nom et prénom.

B/ Comment les NTIC sont utilisées par les adolescents?

Les NTIC ont influencé les pratiques personnelles des adolescents et notamment les pratiques de loisirs. De plus en plus d'adolescents ont leur propre ordinateur, souvent dans leur chambre.

Ils ont aussi majoritairement leur propre téléphone portable. Les avancées technologiques extrêmement rapides, ont bouleversé l'utilisation du téléphone portable qui permet d'accéder en un clin d'oeil à des loisirs (musique, jeux, vidéo, photos...), à internet (communication et informations illimitées...) et à de nombreux gadgets utilitaires (montre, agenda, réveil...). Outils que les adolescents affectionnent particulièrement car ils font partie de leurs codes et rituels d'appartenance à un groupe de pairs. Les adolescents ont du mal à s'en détacher et l'interdire devient compliqué à gérer dans les établissements scolaires et plus particulièrement dans les collèges.

Son utilisation doit être réglementée par les règles de la vie collective, ce qui n'est pas forcément fait dans le cadre de la famille. Il est important d'apprendre aux élèves un usage respectueux des autres (bruits, droit à l'image, politesse, respect de personnes) et protecteur (ne donner son numéro qu'aux personnes de confiance, ne pas le prêter pour ne pas risquer une usurpation d'identité...).

L'âge doit être pris en compte et les plus jeunes doivent être sensibilisés notamment au risque d'être confrontés à des contenus choquants, violents ou pornographiques.

De nombreux jeunes se passionnent pour les jeux vidéos, soit contre leur ordinateur, soit en ligne contre des milliers d'adversaires situés n'importe où dans le monde. Une classification "PEGI" permet d'adapter les jeux vidéos à l'âge des enfants en informant les types de contenus présents. Il est important d'en discuter aussi avec les familles, ce qui peut se faire par exemple lors de conférences. Cela permet de débattre sur le fait que cette classification garantit, avant d'interdire, de protéger leur enfant de contenus non adaptés. Il en va de même de l'accès à l'information.

Juger de façon insuffisante, secondaire ou même superficielle par certains, l'usage d'internet, quand

il est fait avec discernement, est une source d'informations et de connaissances essentielles pour chacun et aussi pour les adolescents. E-learning, ENT sont des outils de plus en plus souvent maîtrisés. L'effacement des distances, le désenclavement des zones rurales offrent une ouverture sur le monde et l'accès à de nouvelles cultures.

Les lois et réglementations protègent et préviennent sur des situations douloureuses à vivre pour des adolescents tout en permettant un usage profitable de ces NTIC, notamment des réseaux sociaux. En effet, si les jeunes se retrouvent de façon si importante sur les réseaux sociaux, c'est qu'ils y trouvent des bénéfices dans leurs relations avec leurs pairs. Sans se substituer aux liens réels, cela renforce des liens déjà existants en dépassant certaines contraintes (temps, distance, timidité...). En facilitant les échanges, les réseaux sociaux sont vécus comme un complément certain de sociabilisation, permettant aux jeunes d'acquérir une nouvelle autonomie, de construire de nouvelles expériences relationnelles.

C'est ce que démontre des recherches scientifiques qui visent à mieux comprendre les influences de ces nouveaux modes de communication.

Le docteur Rebecca Matthews, chercheur à la Société Australienne de Psychologie a mené une étude sur l'influence de facebook et autres réseaux sociaux en terme de socialisation.

Elle note une utilisation massive de facebook – 1^{er} réseau social en Australie – environ 80% de la population utilise un réseau social. C'est un phénomène révélateur d'un véritable ancrage des réseaux sociaux dans la société actuelle. Elle rappelle qu'une fois introduit les NTIC dans la vie quotidienne des individus, il est difficile de revenir en arrière et dans l'ensemble ce que nous en faisons est considéré comme un plus.

79% des australiens déclarent que les réseaux sociaux favorisent le contact avec des personnes éloignées. Cela engendre des contacts plus fréquents avec les proches ou la famille.

25% des personnes considèrent avoir une vie sociale plus importante, qu'ils sortent plus grâce aux contacts noués par les réseaux sociaux.

L'étude précise que l'existence de forts liens sociaux renforce l'estime de soi et la sensation de bien être tout en offrant un soutien et un sentiment d'appartenance. Cela est particulièrement nécessaire chez les adolescents – utilisateurs massifs des réseaux sociaux.

Mais tout n'est pas aussi positif. Certains comportements laissent croire que ce qui se passe sur la toile, n'est pas grave. Et il est facile de tomber dans des phénomènes de harcèlement, de violence verbale, d'incitation à la haine raciale, de contacts non désirés (via des pseudos modifiés..)

Le risque provient également du temps superflu que l'on passe sur les réseaux sociaux. Il est parfois trop important et nous empêche de faire d'autres activités. Il est donc nécessaire de faire des ajustements et c'est là que l'Education peut jouer un rôle primordial. Attention cette éducation doit se faire dans la cellule familiale mais également à l'Ecole.

Pour Patti Valkenburg et Jochen Peter, psychologues de l'Université d'Amsterdam, en compilant dix ans de recherche sur cette question, ils ont relevé deux changements majeurs dans les pratiques de discussion en ligne, qui, selon eux, ont modifié les conséquences de ces pratiques sur la socialisation.

1. le nombre d'utilisateurs des réseaux sociaux : c'est une activité de masse, qui n'est plus l'apanage de quelques individus isolés,
2. L'évolution des espaces de discussion : auparavant les jeunes fréquentaient des espaces de discussions anonymes et dépersonnalisés types chat room, donjons...et ils rencontraient essentiellement des inconnus. Aujourd'hui la majorité des contacts sont des personnes connues, déjà fréquentées au quotidien. Chacun cultive les relations existantes en priorité.

Les réseaux sociaux sont des lieux où l'adolescent peut aborder avec ses amis des questions plus

personnelles, sur ses sentiments, soucis, espoirs...

L'usage des réseaux sociaux renforcerait donc la qualité des liens d'amitié des adolescents. Cela a un effet positif sur le niveau du stress et de bien être. Plus ce niveau est élevé, plus l'adolescent se sent mieux et il peut alors s'engager pleinement dans ses autres activités.

Au vu de ces recherches :

- ✓ Soit l'Ecole adopte une position fermée vis à vis des réseaux sociaux et les considère selon un aspect négatif en les laissant en dehors, comme un outil non désiré.
- ✓ Soit l'Ecole décide d'une éducation à ces nouveaux modes de communication afin de permettre une utilisation responsable et raisonnable et l'inclut dans le socle commun de connaissances et de compétences.

Pour les CPE présents, une éducation du cyber citoyen doit donc se mettre en marche et la formation continue doit accompagner ces évolutions techniques.

Ressource intéressante à consulter sur le site du CRDP de Besançon : <http://www.cndp.fr/crdp-besancon/index.php?id=identite-numerique>

2- Les risques et/ou dangers à connaître et reconnaître pour (se) protéger

Nous nous sommes intéressés aux nouvelles possibilités offertes aux jeunes en terme de libertés, de nouveaux espaces et domaines d'exploration, d'autonomie ; tout en étant attentifs aux risques et dangers auxquels ils s'exposent. Définir ces risques nous permet de mieux les comprendre et de les intégrer à nos projets de sensibilisation.

A/ Des risques d'isolement, de désocialisation, d'addiction.

L'utilisation des NTIC peut engendrer des comportements inquiétants chez des adolescents, souvent porteurs de mal-être.

Tout d'abord, dans certaines situations, les réseaux sociaux peuvent devenir un substitut à une réelle sociabilisation. Un mal être, des difficultés de communication dans la vie réelle, un manque d'estime de soi avec la tentation de se construire un Avatar en sont certaines des causes.

Que ce soit pour des jeux vidéos, pour les réseaux sociaux avec le suivi des actualités de ses "amis" ou les diverses applications proposées, l'intérêt devient vite permanent. La nécessité d'être au courant des dernières publications, de progresser dans un jeu qui avance même quand on est absent, mettent les adolescents sous tension.

Toutes ces activités sont chronophages et il arrive qu'elles prennent une part trop grande dans la vie d'un jeune, au détriment d'autres activités sportives, scolaires voire au détriment d'une vie sociale ancrées dans la réalité. Ce qui est problématique à tout âge, peut devenir destructeur chez des adolescents en pleine construction de leur propre identité.

Nous avons un rôle important dans le repérage de signes de difficultés chez nos élèves (fatigue, baisse des résultats scolaires, agressivité, isolement, absentéisme voir déscolarisation).

Le surinvestissement d'une socialisation virtuelle ou d'une addiction aux jeux vidéo risque d'isoler et de désocialiser des jeunes fragilisés.

B/ Des conséquences liées à une absence de frontière entre espace privé/public

Nous avons également fait appel aux compétences d' Aurélie BERGUER pour définir certaines notions liées au cyber harcèlement. Elle nous a présenté une enquête en cours qui a fait appel aux établissements volontaires. L'objectif de sa thèse est *d'évaluer l'ampleur de la cyber violence en France, chez les jeunes de 11 à 18 ans.*

Relais de ce qui se passe dans la cour, les actes mal intentionnés (chantage, rumeur, harcèlement...) sur internet ont des conséquences bien plus destructrices sur la construction de l'image de soi . Plusieurs facteurs jouent. Tout d'abord l'écran met de la distance, ne tient pas compte de tout ce qui compose la communication directe, gestuelle et les propos tenus sont plus durs, plus osés, moins empreints d'empathie que dans la vie courante. Les messages sont aussi reçus de façon éronnée, source de quiproquos et de conflits, de mal être avec le sentiment de ne pas être compris ou pris au sérieux. Qu'est ce qui relève du jeu ? Qu'est ce qui relève du mal être ? Cela est plus complexe et la réponse est individuelle. Enfin, ce qui dans la cour serait entendu par un nombre limité de personnes, de façon orale et éphémère, est lu de façon quasi illimitée sur internet avec une marque indélébile, une absence d'oubli. La dureté des propos peut être amplifiée encore par le fait que chacun peut prendre position (abondance des "j'aime / j'aime pas..."). On parle alors de **Cyber harcèlement**.

Aurélie BERGUER nous a donné une définition plus précise du cyber harcèlement (définition donnée par *l'Observatoire des droits d'Internet à partir des recherches européennes sur le sujet* :

- **Un acte intentionnel** de blesser l'autre. Il est parfois difficile de savoir si le fait relève d'une blague ou s'il est intentionnel. L'acte peut être ponctuel mais il sera répété plusieurs fois puisque les amis de mes amis vont le diffuser à plusieurs reprises. Cela devient du harcèlement en raison des répétitions.
- **Une répétition** des actions négatives avec des fréquences diverses,
- **Un déséquilibre des forces**, évalué en fonction de critères de la vie "réelle" (comme l'âge, la force physique,) ou/et de critères relatifs aux NTIC (maîtrise de l'outil informatique ...).
- Les actes apparaissent dans le contexte de **groupes sociaux "hors ligne" existants**. Ce sont des actes orientés vers une personne en particulier.

La cyber violence est une conception générale alors que le cyber harcèlement est une forme spécifique de la cyber violence.

L'observatoire des droits d'internet a mené une enquête auprès de 20 000 jeunes Européens. Un jeune sur trois avoue avoir été victime de cyber harcèlement et un sur cinq concède avoir déjà harcelé. Les formes les plus fréquentes sont les insultes, les menaces et les impostures.

Enfin, la course aux "amis" Facebook, jauge de popularité, conduit certains élèves à refuser volontairement les paramètres de sécurité, permettant à un grand nombre de personnes d'accéder à leurs informations. Contrairement aux idées reçues, Aurélie BERGUER nous précise que la majorité des jeunes connaissent les paramètres de confidentialité des réseaux sociaux pour se protéger d'actes malveillants mais qu'ils ne les utilisent pas suffisamment pour, par exemple, avoir un très grand nombre d'amis sur la toile. Seulement 13% des 11-13 ans protègent leurs informations personnelles sur Facebook et plus de 30% disent accepter automatiquement tout "nouvel ami" même s'ils ne le connaissent pas. Il y a surtout une méconnaissance des conséquences possibles (des insultes ponctuelles ou qui se répètent et dont les conséquences psychologiques sont considérables, mais aussi le risque de mauvaises rencontres....). Notre rôle de prévention est essentiel, mais il faut être vigilant à ne pas envisager cette thématique uniquement sous l'angle du danger. Aborder ces questions sous un angle plus positif avec l'idée d'éduquer nos jeunes à une utilisation responsable et consciente semble plus pertinent.

Yohann JAMBU, nous a ainsi apporté un regard différent de celui des CPE mais néanmoins très complémentaire notamment sur l'utilisation des réseaux sociaux par les jeunes. A travers son regard de professeur documentaliste, il nous a sensibilisé aux aspects positifs des nouveaux modes de communication des jeunes. En tant que CPE nous abordons ces problématiques sous l'angle éducatif, dans le cadre de la relation d'aide ou de la prévention (traitements des situations difficiles; harcèlement, insultes, réputation salie, impact psychologique...).

Certains d'entre nous ont tendance à voir les nouvelles technologies comme des dangers potentiels, où il faut apporter une aide individuelle, des conseils, un rappel à la loi, contribuer à sensibiliser collectivement sur ces dangers.

Yohann JAMBU avec une vision plus pédagogique des NTIC nous a éclairé sur le potentiel positif, sur le plan pédagogique, social et éducatif en accentuant sa présentation sur les réseaux sociaux et sur l'importance d'éduquer les élèves à ces outils.

Ce qui nous amène à nous questionner sur le rôle de l'école et plus particulièrement de la vie scolaire dans cette éducation à la cyber citoyenneté.

3- Des pratiques professionnelles adaptées pour le CPE. Comment utiliser ces NTCI dans le cadre de l'éducation à la cyber citoyenneté ?

Le phénomène des réseaux sociaux, avec Facebook en tête, modifie les modes de communication et engendre de nouvelles problématiques visibles dans les établissements scolaires.

Cela concerne les CPE dans deux domaines, celui de la relation d'aide et celui de l'éducation à la citoyenneté. Tout d'abord, les CPE sont confrontés à des conflits nés ou amplifiés sur les réseaux sociaux et qui ont leur continuité dans les établissements scolaires (insultes, harcèlement, réputation salie, violences.....) avec des conséquences importantes sur certains élèves (décrochage, absentéisme, mal-être...). En informant et en conseillant les élèves et les familles, les CPE apportent aide, expertise et orientent vers d'éventuelles personnes ressources.

Les CPE peuvent aussi investir dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté, une réflexion interdisciplinaire pour éduquer les élèves à une utilisation réfléchie et sécurisante d'internet et des réseaux sociaux.

Ce qui pose les questions de savoir comment éduquer à une utilisation responsable de ces nouvelles technologies ? Comment l'école, plutôt que de nier ou de prohiber, peut-elle former pour protéger ? Comment sensibiliser les familles à ces problématiques ?

A/ Les CPE dans une relation d'aide et d'accompagnement.

- Prise en compte de l'impact psychologique et social du cyber harcèlement. Il est important de mesurer l'impact fort, parfois destructeur que peuvent engendrer sur des adolescents des violences subies via internet. Bien plus que des violences du même type dans la cour, les violences sur internet sont amplifiées, illimitées dans le temps et vues par un nombre infini de personnes. Les rumeurs, menaces, insultes, ou propos diffamatoires, éphémères, dans la cour de récréation peuvent, sur internet, nuire durablement à l'image de la victime, d'autant plus que cela est assorti de photos ou vidéos dégradantes. Par ailleurs, les outils virtuels permettent aux auteurs de ces propos de rentrer plus facilement en contact avec ce qu'ils désignent comme leur "proie" (voir "le cercle social du harcèlement" décrit par C. Salmivalli, K. Lagerspetz, K. Bjorkqvist, K. Osterman et A. Kaukiainen – auteurs de livres et rapports sur le sujet). Les élèves victimes de rumeurs ou cyber harcèlement ont plus de mal à se protéger, car les coupures sont plus difficiles : les NTIC permettent de rester en contact en permanence quels que soient les distances et le temps. "Les conséquences scolaires, sociales et psychiques sont profondes et de longue durée" (www.education.gouv.fr). Il est important de ne pas en minimiser les conséquences pour apporter une aide adaptée.

- Repérer les signes.

Il n'est pas toujours évident de repérer les signes de mal être liés au cyber harcèlement. Les victimes de harcèlement ont souvent honte de ce qui leur arrive, elles culpabilisent et n'osent pas en parler. Elles souffrent souvent d'une image de soi très dévalorisée et dégradée. Quelques signes sont à repérer et à croiser : fatigue, irritabilité, baisse des résultats scolaires, du travail à la maison, absences plus importantes, repli sur soi.... Dans la cour ou en classe, on peut repérer des ricanements ou des signes d'ostracisme de la part de leurs camarades ; (la plupart des actes de cyber harcèlement étant commis entre pairs). Il est important de dialoguer avec les familles qui peuvent aussi constater des comportements différents à la maison : refus d'aller en cours, angoisse face à l'ordinateur ou au téléphone portable...

- Quelles aides?

En tant que CPE, nous avons d'abord un rôle d'écoute et d'aide à tenir envers l'élève et sa famille en orientant vers des personnels spécialisés (infirmière, psychologue...), mais aussi vers la police ou la gendarmerie si la situation nécessite un dépôt de plainte.

Si les auteurs sont élèves dans l'établissement, un travail devra être effectué pour un rappel des lois en vigueur. En annexe, un rappel des législations sur le sujet mis en ligne par le CLEMI de DIJON. Les recherches européennes sur le cyber harcèlement insistent sur le fait qu'il faut prendre en charge la victime mais également l'auteur. Car le seul rappel à la loi n'est pas suffisant en terme de prise en charge éducative. Pour permettre à chacune des parties en présence (victime, auteur, cercle du harcèlement...) de changer de posture, de corriger leur comportement, de comprendre ce qui s'est passé, il est nécessaire d'apporter des réponses éducatives adaptées, collectives et individuelles. Donnons le droit à certains élèves de changer !

B/ Eduquer des cyber citoyens.

L'école a un rôle essentiel à jouer dans la transmission des valeurs liées à un usage responsable d'internet. "On peut définir le Cyber citoyen comme une personne qui exerce ses droits et ses devoirs sur internet. Un citoyen qui est informé de ce qu'il peut faire et ne pas faire sur internet" (www.education.gouv.fr).

Pour être un cyber citoyen, il faut déjà connaître les règles qui s'appliquent entre personnes dans la vie de tous les jours, des règles respectueuses des droits et de la dignité de chacun. Les lois qui s'appliquent dans notre quotidien sont les mêmes que celles qui régissent les relations entre personnes sur la Toile. Éduquer des cyber citoyens, c'est transmettre des valeurs éducatives dans le contexte d'internet.

Il semble souhaitable que Facebook soit accessible aux élèves dans l'établissement car marquer un interdit revient à fermer la porte à l'acte éducatif.

Le Brevet Informatique et Internet, qui valide les compétences numériques acquises par les élèves accorde, depuis la rentrée 2012, plus d'importance à ces questions de la protection des données personnelles et de la vie privée.

Les chartes des TICE et d'internet des établissements scolaires apportent un début de sensibilisation et de formation aux élèves ainsi qu'à leur famille sur ce sujet. Elles peuvent être complétées par des actions de sensibilisation, soit menées à l'interne par des équipes pluri-disciplinaires, où le CPE trouve toute sa place, soit avec le concours de partenaires extérieurs agréés.

Un binôme CPE-DOC est très pertinent et complémentaire pour des temps de formation auprès des classes voir auprès des familles. A travers son expérience dans son établissement, Yohann JAMBU nous a présenté des séances d'intervention avec ses élèves et a insisté sur la nécessaire complémentarité DOC/CPE. Ce qui nous a conduit à réfléchir sur nos propres outils de sensibilisation. En annexe sont proposées plusieurs séances de sensibilisation imaginées par des collègues du GDL. Elles ont l'intérêt de présenter un cadre d'intervention et de mettre en relation contenu et compétences du socle commun.

Les professeurs documentalistes sont des partenaires privilégiés pour mener des formations à la cyber citoyenneté, mais une équipe pluridisciplinaire a tout son intérêt, avec les enseignants

d'histoire géographie notamment. Une réflexion et un travail d'équipe permettent de mutualiser les compétences de chacun et de s'adapter au contexte d'établissement. Quelles que soient les projets, une réflexion doit être menée pour valoriser les compétences des élèves dans le cadre de la validation des compétences du socle commun.

Parallèlement, de nombreux sites de l'éducation nationale ou des partenaires associés proposent des formations et des supports intéressants pour les équipes pédagogiques et éducatives des établissements scolaires : www.eduscol.education.fr/internet-responsable

Conclusion:

Malgré certaines réticences, les apports théoriques nous étaient indispensables car la plupart d'entre nous méconnaissaient les réseaux sociaux, leurs enjeux et leurs conséquences pour nos élèves à court ou à long terme. Le travail que nous avons effectué tous ensemble cette année, nous a apporté ces connaissances et par conséquent des compétences nouvelles pour intervenir ou piloter des projets de prévention dans nos établissements. Ces compétences nous permettent de faire face aux situations difficiles que peuvent rencontrer certains élèves et leurs familles en leur apportant soutien et conseils.

ANNEXES:

Annexe 1 : Descriptif d'une séance de prévention:

Disciplines et personnels impliqués : enseignants en français, H/G et éducation civique, documentaliste, CPE

Partenaires extérieurs : possibilité de faire intervenir le CLEMI

Niveaux de classe concernés : de la 3^{ème} à la 1^{ère}

Objectif général

→ prise de conscience des risques liés à l'utilisation des nouvelles technologies

Objectifs :

→ mener une réflexion sur ce qu'est le droit à l'image, le cyber harcèlement, etc

→ percevoir les conséquences humaines et la portée réelle de leurs actes virtuels.

→ comprendre le rôle de la loi dans ce domaine

→ se documenter

→ produire une information

→ utiliser différents outils de communication pour rendre compte (guide, panneau d'exposition, présentation orale)

→ mettre sa réflexion au service de l'amélioration des relations entre élèves dans l'établissement.

Modalités de mise en œuvre

Intervention avec une classe afin d'ouvrir un débat sur leurs usages des nouvelles technologies

Utilisation du support film « share the party» film interactif fait par la CNIL

(Nécessité d'avoir une salle équipée d'ordinateurs).

<http://www.pixign.fr/blog/communication/reseaux-sociaux-reflechir-avant-de-cliquer.html>

http://www.youtube.com/watch?src_vid=0JRxIocfoqw&v=eqMgr5R3clA&annotation_id=annotation_416365&feature=iv

L'objectif de la vidéo interactive *Share the Party*^{*} est de faire vivre une expérience aux internautes et de les responsabiliser en les immergeant dans une scène de la vie courante d'un jeune. Un adolescent participe à une soirée et en filme les temps forts avec la possibilité de les "partager ou pas" sur les réseaux sociaux. En fonction de ses choix, la soirée ne se terminera pas de la même manière et l'adolescent devra assumer les conséquences, heureuses ou malheureuses, de ses actes. Ainsi, 11 fins différentes sont possibles.)

1. *Recueil du ressenti et des impressions des élèves : noter au tableau les mots clés qui sont prononcés ou les inciter à les prononcer (droit à l image, usurpation d'identité, cyber harcèlement, diffamation, injures, etc)*
2. *Répartition des groupes d'élèves sur les différents thèmes abordés :*
3. *Recherche d'informations au CDI (utilisation de BCDI, des moteurs de recherche...), prise de notes, sélection de l'information et production d'informations. (1 heure par groupe)*
4. *Choix des modes de restitution (guide d'information, panneau d'exposition et restitution orale devant les délégués élèves). 1h30 en classe entière – intervenants : CPE, documentaliste, professeur d'Histoire - Géographie). Et élaboration*
5. *Restitution orale devant la classe (1 heure – intervenants : CPE, documentaliste, professeur d'Histoire - Géographie)*
6. *Exposition au CDI des panneaux réalisés ou distribution aux autres classes d'un guide.*

II Objectifs au regard du socle commun

Compétence 1	Descripteurs	Critères de réussite
<p>Items ECRIRE Écrire lisiblement un texte en respectant l'orthographe et la grammaire</p> <p>Rédiger un texte bref, cohérent et ponctué</p> <p>DIRE Développer de façon suivie un propos en public sur un sujet déterminé</p> <p>Participer à un débat, à un échange verbal</p>	<p>Écrire à l'aide d'un outil informatique. Respecter les contraintes lexicales orthographiques et de mise en page de façon à écrire un texte compréhensible pour le destinataire et acceptable socialement.</p> <p>Répondre à une question par un énoncé complet et pertinent</p> <p>Construire et présenter un compte-rendu ou un exposé.</p> <p>Écouter et prendre en compte les propos d'autrui.</p> <p>Exposer et faire valoir son propre point de vue.</p>	<p>Ecriture d'un texte sans faute de syntaxe, grammaire, conjugaison. Utilisation des outils (manuels, dictionnaires...)</p> <p>Ecrire des textes informatifs et poétiques</p> <p>l'élève sait se détacher de ses notes, placer sa voix et son corps. Son niveau de langue est adapté à la situation.</p> <p>L'élève ne coupe pas la parole aux autres. Il prend part au débat.</p>
Compétence 4	Descripteurs	Critères de réussite
<p>Items Domaine 3 : créer, produire, traiter, exploiter des données</p> <p>Domaine 4 : s'informer, se documenter</p>	<p>Saisir et mettre en page un texte, traiter une image, organiser la présentation d'un document, prévoir sa présentation en fonction de sa destination.</p> <p>Consulter des bases de données documentaires en mode simple, identifier, trier et évaluer des ressources, chercher et sélectionner l'information demandée.</p>	<p>L'élève sait mettre en forme un texte à l'aide d'un logiciel de traitement de texte. Il sait intégrer une image à sa présentation (groupe blog).</p> <p>L'élève sait utiliser un logiciel documentaire et/ou les moteurs de recherche Il sait sélectionner les résultats lors d'une recherche et donner des arguments qui justifient ses choix.</p>
Compétence 6	Descripteurs	Critères de réussite
<p>Items AVOIR UN COMPORTEMENT RESPONSABLE</p>	<p>Comprendre l'importance des risques de l'usage sans limites des nouvelles technologies</p>	<p>L'élève peut débattre L'élève n'est pas responsable d'incidents ayant trait à ces problèmes</p>
Compétence 7	Descripteurs	Critères de réussite
<p>Items FAIRE PREUVE D'INITIATIVE</p>	<p>S'impliquer dans un projet collectif. Savoir travailler en groupe. Manifester curiosité, créativité, motivation</p>	<p>Adhésion et implication dans les diverses activités proposées. Capacité à faire émerger du consensus dans le travail de groupe. Répartition des tâches au sein du groupe.</p>

Groupe : Ce qu'internet et les portables ont changé dans l'accès à de nouveaux loisirs dans la sphère privée.

Internet est un formidable moyen de communication, d'échange et d'accès à la connaissance. Les adolescents en sont les premiers utilisateurs mais aussi les premières victimes. Au sein de l'Education Nationale notre devoir d'éducation est de les protéger des dangers potentiels en les sensibilisant et en les informant. Cette fiche est destinée à construire une séance et permet d'amorcer un échange à partir de l'expérience des élèves.

2 entrées retenues :

- accès à des contenus non adaptés à leur âge et à leur construction identitaire (porno, violence, etc...)
- repères pour la construction de la personnalité

Niveau de classe concerné	Nb de séances/heure	Objectif pédagogique / éducatif réalisé	Partenaires internes	Partenaires externes contact- coût...	Compétences validées
5ème en collège 2ème en lycée	2 séances d'une heure	Développer l'esprit critique, le libre-arbitre Leur apprendre à se protéger Savoir faire des choix	HVC avec PP, documentaliste, professeur de technologie ou professeur intéressé par le thème	Calysto – Génération Numérique Formule Collège ou lycée Séance de 1 h 30 à 2 h sur internet ou internet et le téléphone mobile ou internet et les jeux vidéos ou internet et les réseaux sociaux – séance pour les parents ou les professeurs Demander un devis au 01 43 63 42 04 ou par mél. : informations@generationnumerique.com Action Innocence 181 Avenue Victor Hugo 75116 PARIS Intervention sur le collège en fonction du niveau à demander par courrier postal ou par mél. : france@actioninnocence.org Intervention gratuite pour les élèves (200 € pour le module parents) + cotisation de 20 € + les frais de transport, d'hébergement et de repas	Compétence 1 : repérer des informations dans un texte rédiger un texte bref, cohérent à partir de consignes données participer à un débat, à un échange verbal Compétence 6 : fonctionnement et rôle des médias respecter des comportements favorables à sa santé et à sa sécurité respecter quelques notions juridiques de base Compétence 7 : s'auto-évaluer, être capable de décrire ses intérêts

1^{ère} séance : Travail en deux groupes :

1^{er} groupe :

- Partir du vécu des élèves, de ce qu'ils découvrent sur internet (ce qui leur plait, ce qui les surprend, les interpelle, les choque) en leur proposer un support de réflexion (permis Web) qu'ils remplissent d'abord individuellement (10 mn), puis ensuite par petits groupes de 4 à 5 élèves, ils élaborent une production commune (15 mn)

2^{ème} groupe :

- Travail sur un article de presse relatant un fait divers sur le thème des dangers, des dérives d'internet : Qu'est ce que cela vous inspire ? Comment cela aurait pu être évité ? Quel sentiment auriez-vous si cela vous arrivait ? (25 mn)

Mise en commun – discussion et échange (30 mn)

2^{ème} séance

Si vous aviez voulu être protégés, de quelles informations auriez-vous eu besoin ? Rédaction d'un guide, d'une charte, création d'affiches

LE PERMIS WEB (colorier ou cocher la bonne réponse)

1. **Je suis passionné(e) par la région dans laquelle je viens de passer des vacances. Je veux tout savoir sur le sujet.**
Peut-on tout trouver sur internet ?
 - Oui car internet est une bonne source d'informations, mais il faut trier quand même !
 - C'est trop compliqué.
 - Je regarde le premier site proposé par mon moteur de recherche, ça suffit !

2. **S'échanger des musiques ou des films sur internet sans respecter les droits de propriété sur ces œuvres est interdit mais je ne risque rien puisqu'on ne peut pas me retrouver, n'est-ce-pas ?**
 - C'est vrai.
 - C'est vrai, sauf si j'échange beaucoup ou régulièrement des œuvres.

3. **Je viens de découvrir un nouveau site internet très sympa sur lequel on me demande mon nom et mon adresse personnelle et mon numéro de téléphone. Je fais quoi ?**
 - Pourquoi pas ! Je peux les donner sans risque.
 - Je les donne sans hésiter, ils vont m'envoyer des cadeaux.
 - J'attends et je demande à mes parents si je peux le faire.

4. **C'est à mon tour de faire un exposé pour toute la classe. C'est un sujet que je ne connais pas très bien mais... heureusement, internet est là pour m'aider. Comment je m'y prends ?**
 - Je copie tout ce que je trouve, et hop ! Exposé terminé !
 - Je me sers des informations trouvées pour faire un travail original.
 - Je copie tout et je réorganise les textes et les images.

5. **Je rencontre un contenu qui me choque lors de ma navigation sur internet. Que dois-je faire ?**
 - Je continue ma navigation.
 - J'en parle à mes parents et je signale ce contenu.
 - J'éteins l'ordinateur et je n'en parle pas.

6. **Je décide d'ouvrir un compte sur un réseau social à la mode. Tous mes amis y sont déjà. Lorsque je communique sur ma page, je peux y inscrire :**
 - Seulement des informations générales, il faut rester prudent.
 - Tout ce que je souhaite, cet espace m'appartient et n'est visible que par mes amis.
 - Des informations personnelles me concernant (numéro de téléphone, adresse...).

7. **Je souhaite jouer à un jeu vidéo en ligne. Je le choisis avant tout en fonction de :**
 - Mon âge et le type de contenu que je jeu propose.
 - Sa popularité, tous mes amis y jouent en ce moment.

8. **Un ami vient de me recommander un site internet où il discute avec de nombreux internautes. C'est un site de chat. « Rejoins-nous, on discute de plein de sujets super intéressants... tous les gens sont très sympas », m'écrit-il dans son mail.**
 - Je fais confiance à mon ami...
 - Je fonce car je ne risque rien en discutant sur internet.

Je reste sur mes gardes.

9. Je publie des photos sur facebook puis je les retire :

Elles sont retirées définitivement.

Elles restent.

Elles restent et peuvent être utilisées à mon insu.

10. Je reçois un SMS ou une vidéo désagréable (insultant ou humiliant) sur mon portable, comment puis-je réagir ?

Je n'en parle pas et je l'efface.

Je vais voir celui (celle) qui me l'a envoyé pour lui demander d'arrêter.

J'en parle à mes parents

Annexe 2: Autres types de séquences possibles :

<http://fr.calameo.com/read/000413151e942227876ad>

Séance d'information sur facebook

<http://fr.calameo.com/read/000303471cbf096367e5d>

séances de prévention sur l'utilisation de Facebook en collège

Annexe 3: Liste des sites et associations qui interviennent en milieu scolaire.

CNIL (cnil.fr) –

www.internetsanscrainte.fr/ offre aux jeunes et aux parents des conseils sur une utilisation sécurisée d'internet. Cette association propose aussi aux enseignants des outils et supports pédagogiques intéressants pour une utilisation en classe.

e-enfance, association reconnue d'utilité publique et agréée par l'éducation nationale, aide parents et enfants à profiter d'internet en toute sécurité www.e-enfance.org/. Intervention en milieu scolaire

www.2025exmachina.net/ : "Serious Game d'éducation critique à Internet pour les ados (12-16 ans). 2025 : tu es Net Détective. Des traces du passé resurgissent. Aide-les Internautes !" Ce jeu interactif permet en classe de prendre conscience de ce qu'est e-éputation.

www.vinzetlou.net/ : "Série d'animation en 15 épisodes permettant de comprendre comment bien surfer en toute sécurité".

www.pegi.info/fr/ : Site qui permet de retrouver "La classification afin de garantir un étiquetage clair des contenus de loisirs (tels que les films, vidéos, DVD et jeux vidéo) pour la classe d'âge à laquelle ils conviennent le mieux".

Action innocence

http://www.actioninnocence.org/france/web/Dignite_et_integrite_des_enfants_sur_Internet_126_.html

Annexe 4: Sondage TNS Sofres effectué pour **Notre Temps**

- **Dates de réalisation** : les 3 et 4 janvier 2011
- Échantillon national de **1000 personnes** représentatif de l'ensemble de la population âgée de **18 ans et plus**, interrogées en **face-à-face** à leur domicile par le réseau des enquêteurs de TNS Sofres.

Les études sur le sujet mettent en évidence la montée du numérique de façon constante dans la vie des adolescents.

Une récente étude TNS Sofres pour l'Unaf, Action Innocence et la CNIL révèle que:

La moitié de 8-17 ans sont sur les réseaux sociaux

* 48% des enfants de 8-17 ans sont connectés à un réseau social (Facebook).

* 18% des moins de 13 ans sont connectés, avec l'accord de leurs parents à 97%.

* Le déclic a lieu au collège : 57% des élèves du collège sont connectés / 11% des élèves du primaire.

* Les jeunes se connectent souvent seuls : depuis leur ordinateur personnel (50%) et leur mobile (23%).

Les parents sont assez peu associés à cette pratique

* Seule la moitié (55%) des 8-17 ans discutent avec leurs parents des réseaux sociaux, principalement du temps d'utilisation plus que des usages...

* Une moitié (49%) d'entre eux sont « amis » avec leurs parents.

* La moitié des enfants (55%) se disent surveillés dans leur utilisation de Facebook ; la vigilance des parents est plus marquée pour les plus jeunes (77%) et les filles (63%).

Pour les enfants et les adolescents ces relations sont bien réelles

* Pour les enfants et les adolescents, la relation sur le réseau n'est pas virtuelle. Ils sont dans la vraie vie ; 92% utilisent leur vraie identité et livrent beaucoup d'informations personnelles.

* Leurs activités sont notamment les commentaires et la publication de photos (surtout pour les filles à 88%).

Un tiers des enfants ont été choqués ou gênés par des contenus

* Le réseau social est un espace plutôt civilisé mais les risques y sont démultipliés par la résonance d'internet. 18% des 8-17 ans y ont déjà été insultés.

* Plus d'un tiers (36%) ont déjà été choqués par certains contenus ; spontanément, ils citent d'abord les contenus à caractère sexuel, puis les contenus violents ou racistes et homophobes.

* Quand ils ont été choqués, seuls 10% d'entre eux en ont parlé à leurs parents : ils en parlent plus facilement quand le sujet des réseaux sociaux est abordé en famille.

Conscients des risques, ils ne savent forcément s'en préserver

* Les enfants semblent sensibilisés aux risques pour la vie privée et maîtrisent les paramètres de confidentialité, même si cela est moins vrai pour les plus jeunes.

* Les enfants et adolescents ont en moyenne 210 « amis » (un chiffre qui augmente avec l'âge), 30% d'entre eux ont déjà accepté en « amis » des gens qu'ils n'avaient pas rencontrés pour de vrai. Peut-on alors considérer qu'ils sont vraiment « entre amis » ?

* La surveillance et le dialogue parents-enfant existent mais doivent être renforcés pour favoriser la prise d'autonomie et la responsabilisation des enfants/adolescents dans la gestion de leur réseau et de la confidentialité de leur vie privée.

Ce qu'Internet et les portables ont changé dans l'accès et la diffusion de l'information chez les adolescents.

<p>Les possibilités nouvelles. L'aspect positif de ces outils en terme d'information</p>	<p>Quelles sont les dérives et les dangers auxquels nos élèves peuvent être confrontés?</p>	<p>Comment peut on repérer chez nos élèves des pratiques problématiques voire délictueuses, abusives, (symtomes...)</p>	<p>Quelles positions l'Etablissement, la vie scolaire et les CPE (pratiques professionnelles, RI...) face à aux problèmes soulevés (cf cas concrets perso)</p>
<p>Accès à l'information, aux connaissances plus facile (e-learning...) ENT: relai pédagogique Accès a de nouvelles cultures (effacement des distances, désenclavement des zones rurales/ zones urbaines...) Informations opposables, criticables</p>	<p>// à l'école: remise en cause des savoirs enseignés // lien élève-famille permanent, d'où parfois des risques d'ingérence des familles pour impose des règles familiales dans la résolution des problèmes rencontrés par leur enfant. Demande de rendre compte immédiatement sans que nous ayons forcément été informés ou eu le temps d'analyser le pb. //pour la vie scolaire de maitriser, de contrôler des infos (professeur absent, élève malade...)</p>	<p>Perte d'autonomie des élèves / à leur famille pour résoudre un pb</p>	<p>RI/ usage des portables? Dialogue Rappel et explication des genes occasionnées par utilisation des portables, // transmission d'info ... Expliquer l'importance de prendre le temps pour le contradictoire... Q. du rôle des parents Ecole lieu de sociabilisation avec des règles de civilités communes (différentes de celles de chaque famille)</p>

Ce qu'Internet et les portables ont changé dans les pratiques de sociabilisation des adolescents.

<p>Les possibilités nouvelles en terme de communication de sociabilisation des adolescents</p>	<p>Quelles sont les dérives et les dangers auxquels nos élèves peuvent être confrontés ?</p>	<p>Comment peut on repérer chez nos élèves des pratiques problématiques voire délictueuses, abusives ? (symptômes...)</p>	<p>Quelles positions (pratiques professionnelles, RI...) l'établissement, la vie scolaire et les CPE ont-ils face à aux problèmes soulevés ? (cf cas concrets)</p>
<p>Complément de sociabilisation</p> <p>Création ou maintien de liens</p> <p>Dépasser des contraintes en facilitant des échanges (temps, distance, timidité...)</p> <p>Acquisition d'une nouvelle autonomie, nouvelles expériences...</p>	<p>Substitut à une réelle sociabilisation</p> <p>Annonce de mal être (TS...)</p> <p>Mauvaises rencontres - mal intentionnées (chantage, harcèlement...)</p> <p>Construction négative de son identité (identité numérique qui a des incidence dans la vie)</p> <p>Perte de contrôle sur ce qui est diffusé sur internet (rumeurs, photos, infos...) à court et à long terme (vie professionnelle future)</p> <p>Mauvaise gestion espace privé/espace publique</p> <p>Harcèlement, sur internet, relai de ce qui se passe dans la cour</p> <p>Influence de ce qui est écrit pour prendre position (abondance des "j'aime - j'aime pas...")</p>	<p>Manque de confiance, élève renfermé sur lui-même, Mal-être absentéisme chute des résultats scolaires</p> <p>Problème de communication, de sociabilisation réelle</p> <p>Non maîtrise de ce qui est dit ou montré sur soi. Problème pour construire son identité surtout à la période adolescente</p> <p>Propos blessants, harcèlement...avec des impacts sur le psychisme des élèves . Difficultés à avoir de l'empathie pour les "victimes"</p>	<p>Rappel des loi prevention des risque (information élèves-parents...)</p> <p>Faire prendre conscience que la communication écrite (sms réseaux...) est dépourvue de tonalité, de communication gestuelle émotionnelle. Cette absence de proximité, de visuelle de communication informelle peut provoquer incompréhension, erreur d'interprétation, et engendrer des situations problématiques...</p>

Ce qu'Internet et les portables ont changé dans l'accès à de nouveaux loisirs dans une plus sphère privée.

Qu'apportent ces nouvelles technologies dans le domaines des loisirs?	Quelles sont les dérives et les dangers auxquels nos élèves peuvent être confrontés?	Comment peut on repérer chez nos élèves des pratiques problématiques voire délictueuses, abusives, (symptômes...)	Quelles positions l'Etablissement, la vie scolaire et les CPE (pratiques professionnelles, RI...) face à aux problèmes soulevés
<p>Accès à la musique, films, jeux vidéos...</p>	<p>Désociabilisation renfermement, repli sur soi déséquilibre du temps consacré aux autres (famille amis , travail scolaire, sport...) // aux temps sur internet</p> <p>Accès à des contenus non adaptés à leur âge et à leur construction identitaire... (pornographie, violence...)</p> <p>Addiction aux jeux vidéo</p>	<p>Mal être moins visible?</p> <p>Fatigue Irritabilité fuite // réalité Gestion du temps Baisse des résultats scolaires Travail à la maison - absences Repères – pour la construction de sa personnalité</p>	<p>Repérage des difficultés</p> <p>Travail avec familles, infirmières, psychologues...</p> <p>Contrôle parental</p> <p>Prévention des risque élèves – parents.</p>

CREER SON MOT DE PASSE SECURISE

Un mot de passe sur Internet est régulièrement l'objet d'attaques de la part de pirates informatiques. Il est donc important de respecter quelques règles simples pour construire ses mots de passe.

REGLE D'OR :

ON DOIT POUVOIR SE SOUVENIR DE SON MOT DE PASSE !

Un mot de passe doit contenir :

Au minimum 8 caractères (et beaucoup plus si c'est possible, plus il est long, plus il est sûr !):

- Lettres majuscules et minuscules
- Chiffres
- Caractères spéciaux : tiret haut - , tiret bas _ , dièse #, étoile *

Il ne doit pas être :

- Un mot ou nom propre existant (les pirates informatiques utilisent des dictionnaires automatisés)
- Un nom de votre univers proche : surnom, nom du chien, ville, nom de l'établissement
- Un mot à l'envers
- Une suite de caractères évidente : 12345678, abcdefgh, doremifasol, 00000
- Votre nom ou prénom
- Votre identifiant

Créer facilement son mot de passe :

Choisir une phrase : « un mot de passe doit comporter au moins huit caractères »

Prendre les premières lettres de chaque mot : umdpdcamhc

Mettre des majuscules, selon un schéma donné (toutes les trois lettres...) : umDpdCamHc

Ajouter (ou remplacer par) des chiffres ou caractères spéciaux : umDpdCam8c_#

Il faut utiliser **un mot de passe différent pour chaque utilisation**. mais on peut garder la même trame de départ (par exemple, toujours utiliser la même phrase, mais prendre les dernières lettres).

On peut également utiliser des « **phrases de passe** », mais cela dépend du serveur sur lequel on veut se connecter.

Descriptif des interventions menées au collège dans le cadre de la recherche universitaire sur la cyberviolence dirigée par Catherine Blaya

Aurélie Berguer, doctorante en sciences de l'éducation, Université de Bourgogne / IREDU

L'objectif de cette enquête est de mieux connaître la prévalence, la nature et les processus de la cyberviolence et du cyberharcèlement entre jeunes de 11 à 18 ans. Pour cela, dans un premier temps, un questionnaire de victimation et de violence auto-reportée conçu par différents chercheurs est administré aux élèves. Les collégiens répondent au questionnaire en version papier au sein de leur établissement scolaire alors que les lycéens ont, eux, la possibilité de répondre au questionnaire en ligne (soit dans un cadre bien défini par leur établissement, soit de manière autonome et selon leur bon vouloir après avoir été informé par le lycée de la procédure à suivre).

Dans le cadre du recueil des données en Côte d'Or, Aurélie Berguer intervient dans plusieurs collèges auprès des élèves de la 6ème à la 3ème.

Dans un premier temps, elle présente et explique aux élèves la raison pour laquelle ils sont sollicités pour répondre à un questionnaire :

Objet de l'enquête : la cyberviolence et le cyberharcèlement entre adolescents - Enquête nationale auprès des collégiens et lycéens

Objectif : comprendre de manière scientifique le phénomène de cyberviolence (prévalence victimes, prévalence auteurs, différences en fonction de l'âge, différences en fonction du genre, types de cyberviolence les plus/moins répandus...).

Outil : questionnaire qui est rempli par les élèves de la 6ème à la Terminale.

Précision importante : anonymat.

Ce qui est demandé : remplir le questionnaire avec sérieux et honnêteté.

Dans un second temps les élèves remplissent le questionnaire. Cela peut durer entre 15 et 25 minutes (la passation étant souvent un peu plus longue avec les 6èmes et les 5èmes).

Dans un troisième temps : discussion/débat avec les classes sur plusieurs thèmes :

* Les usages qu'ils font d'internet et de leur téléphone portable. Dans toutes les classes ce qui ressort (sans surprise) est que les élèves ont pour la plupart un usage d'abord centré autour de la communication, Facebook étant très souvent le premier site cité (et ce, même en 6ème bien qu'ils soient généralement un peu moins nombreux que dans les autres classes à avoir un profil Facebook). Les élèves sont aussi nombreux à regarder des vidéos et à écouter de la musique, notamment sur Youtube et à jouer en ligne. Ils n'évoquent souvent que dans un dernier temps l'usage informationnel d'Internet, que ce soit pour leurs centres d'intérêts personnels ou pour le travail scolaire (lorsque quelqu'un évoque pronote ou liberscol cela provoque souvent le rire des autres).

Pour ce qui est du téléphone portable leur usage se centre surtout autour de l'envoi de SMS. Il semble aussi qu'ils soient de plus en plus nombreux à se connecter à Internet avec leurs téléphones portables.

Si Internet est porteur d'un grand nombre d'opportunités, ce média peut, dans le même temps entraîner certains risques. Quels sont, (selon eux), ces risques ?

Différentes choses sont évoquées :

- les contenus dérangeants (violents, choquants, pornographiques) (thème plus développé avec les 6èmes et 5èmes).
- les mauvaises rencontres (thème plus développé avec les 6èmes et 5èmes).
- le piratage de profils (souvent mentionné en premier par les élèves). Rappel des précautions à prendre avec les mots de passe (ne pas le divulguer, le changer régulièrement...) en faisant remarquer que bien souvent le piratage des comptes Facebook ou MSN est perpétré par quelqu'un de proche qui a connaissance du mot de passe (plus développé avec les 4èmes et 3èmes. Souvent des élèves rapportent avoir été victimes de piratage de leur compte Facebook ou connaître quelqu'un à qui cela est arrivé).
- La cyberviolence et le cyberharcèlement
- La divulgation / diffusion de données personnelles
- D'autres risques comme les virus, la cyberaddiction ou encore les escroqueries sont parfois évoqués par les élèves mais points non développés.

Discussion autour de la cyberviolence et du cyberharcèlement.

- Les différentes formes que cela peut prendre
- Quelles sont les grandes différences avec la violence traditionnelle en face à face ? Persistance des contenus, audience potentiellement illimitée, anonymat parfois de la source, violence qui peut avoir cours 7 jours/7, 24H/24.
- Conséquences pour les victimes ? Les élèves sont parfois assez surpris d'entendre que dans les cas les plus graves cela peut aller jusqu'au suicide des victimes. Certains d'entre eux disent parfois que ce n'est « pas si grave » et que si ça leur arriverait il n'y prêterait pas attention. Explication que certaines personnes sont parfois plus fragiles et que la répétition des violences (harcèlement) peut entraîner une souffrance psychologique vraiment importante.

En quoi ce type de violence peut parfois être encore plus traumatisant que la violence traditionnelle ? Audience plus large, persistance, plus difficile à arrêter.

- Que faire si on est victime ou témoin ?

En parler à un adulte, bloquer les personnes qui envoient les messages dérangeants, conserver les contenus dérangeants comme preuve, signaler les contenus problématiques aux modérateurs des sites. Ne pas répondre sur le même registre.

Mise en évidence du rôle de témoin qui est important dans ce type de violence.

Utilisation responsable d'Internet

- Rappel qu'Internet n'est pas une zone de non droit (droit à l'image, interdiction d'insulter dans le domaine public donc sur les « murs » Facebook par exemple, loi relative au « happy slapping »...)
- Notion d'identité numérique (plus abordé avec les 4èmes et 3èmes) : gérer ce qu'on dit de soi sur Internet, ce qui circule.

Conseil : essayer de mettre son nom dans google pour voir quelles informations ou photos on peut trouver.

Possibilité de faire enlever des contenus en contactant les administrateurs des sites.

- Important de gérer son identité numérique pour le présent mais aussi pour le futur.
- Précautions à prendre avec Facebook en termes de confidentialité des contenus (nécessité de maîtriser les paramètres de confidentialité de son profil), en termes d' « amis » acceptés (éviter d'accepter des gens qu'on ne connaît pas...).
- Indispensable de bien réfléchir avant de poster un commentaire ou une photo sur son « mur » ou sur celui des autres (ou par SMS/MMS) car les contenus ne sont ensuite plus réellement supprimables, puisqu'ils peuvent être copiés/collés (réfléchir aux conséquences pour le destinataire du messages ou de la photo - s'il y en a un- mais aussi aux conséquences pour soi-même).
- Le respect doit s'appliquer autant dans les interactions médiatisées par les nouvelles technologies qu'en face à face. Le fait de pouvoir garder l'anonymat où de ne pas voir directement la réaction de son interlocuteur ne doit pas faire oublier la notion de respect.

Conclusion : les outils comme Internet ou le téléphone portable dont nous disposons aujourd'hui sont bénéfiques, à condition de les utiliser de manière responsable. Une utilisation responsable peut permettre, dans certains cas, de réduire le risque de devenir une victime de cyberviolence/cyberharcèlement (ex. : plus je partage de photos avec un cercle étendu de personnes, plus je cours le risque de voir ces photos réutilisées pour me porter préjudice si je suis en conflit avec quelqu'un par exemple)

Importance d'avoir conscience que ce qu'on dit ou fait dans le monde virtuel n'en est pas moins réel et que cela a des conséquences. Nécessité de bien réfléchir avant de poster un commentaire, une photo... et nécessité de toujours se demander si on aurait dit la même chose en face à face. Retour sur le fait qu'il faut faire attention avec l'écrit car l'absence de signes de communication non verbale peut entraîner des malentendus et de véritables souffrances alors que l'intention de l'auteur n'était pas négative (souvent les élèves disent qu'ils insultent leurs amis par SMS, par exemple, mais que c'est « pour rire »).

Les discussions sont différentes d'une classe à l'autre : d'autres aspects peuvent être évoqués alors que certains peuvent ne pas l'être, en fonction de ce que disent les élèves.

L'objectif de ces 20/25 minutes de discussion est surtout de rappeler aux élèves que ce qui se passe sur Internet n'est pas sans conséquence sur la vie « réelle » et que les particularités d'Internet (persistance des contenus, large audience, possibilités de rediffuser les données...) doivent les inciter à utiliser cet outil de manière responsable afin de se protéger eux-mêmes de certains risques et de ne pas nuire aux autres (la cyberviolence/cyberharcèlement pouvant avoir des conséquences très graves pour les victimes et pour les auteurs).

Bibliographie

Identité numérique :

Manach, Jean-Pierre.- *La vie privée, un problème de vieux cons ?* [en ligne].- Paris : Fondation Internet Nouvelle Génération, 12/03/2009, Date de mise à jour 30/11/2010 [réf. du 14/12/2010].- [env. 19 p.], Disponible sur Internet :

<http://www.internetactu.net/2009/03/12/la-vie-privee-un-probleme-de-vieux-cons/>

Manach, Jean-Pierre.- *Vie privée : le point de vue des « petits cons »* [en ligne].- Paris : Fondation Internet Nouvelle Génération, 04/01/2010, Date de mise à jour 17/11/2010 [réf. du 14/12/2010].- [env. 24 p.], Disponible sur Internet :

<http://www.internetactu.net/2010/01/04/vie-privee-le-point-de-vue-des-petits-cons/>

Favel-Kapoian, Valentine, Dussurgey, Dora.- *Identité numérique, quels enjeux pour l'école ?* [en ligne].- Paris : Sceren-CNDP, 09/2010, Date de mise à jour 09/2010 [réf. du 14/12/2010].- [env. 12 p.], Disponible sur Internet :

<http://www.cndp.fr/savoirscdi/societe-de-linformation/reflexion/identite-numerique-quels-enjeux-pour-lecole.html>

C.N.I.L.- *Guide « informatique et libertés » pour l'enseignement du second degré* .- Paris : CNIL, 2010.- 54 p..

Merzeau, Louise.- *traces et identité numérique* [en ligne].- Chasseneuil du Poitou : ESEN, 31/03/2010 [Réf. Du 15/12/2010]. [51mn 28s], disponible sur Internet

<http://www.esen.education.fr/fr/ressources-par-type/conferences-en-ligne/detail-d-une-conference/?idRessource=1132&cHash=9981fd0816&p=3>

Reseaux sociaux

FONTEZ, Mathilde.- *Facebook dirige-t-il nos vies ?*.- *Science et vie junior (Paris)*, 11/2010, n°254, p.48-59.

Le Baut, Jean-Michel.- *Facebook, des liens entre générations d'élèves*.- *cahiers pédagogiques (Paris)*, 06/2010, n°483, p.34-35.

Juin, Laurence.- *« Tweeter » en classe, au CDI, en conseil de classe, en stage* .- *cahiers pédagogiques (Paris)*, 06/2010, n°483, p.29-30.

Conseil de l'Europe.- *Manuel de maîtrise de l'Internet*. [en ligne]. Bruxelles : Conseil de l'Europe, 2010, [réf. Du 14/12/2010]. [env. 25p.], disponible sur Internet :

http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/internetliteracy/hbknew_FR.asp

Fontaine, Stéphanie.- *Enseigner...collaborer*. [en ligne]. Besançon : CRDP de Franche-Comté, thémat@tic, mars 2010, date de mise à jour 05/04/2010 [réf. Du 14/12/2010]. - [env. 5 p.], disponible sur Internet :

<http://crdp.ac-besancon.fr/index.php?id=travail-collaboratif>

APPRENEZ A VOS ENFANTS A SURFER EN TOUTE SECURITE

INTERNET

R é s e a u
i n f o r m a t i q u e
m o n d i a l q u i
p e r m e t u n t r a n s f e r t
d e d o n n é e s
i n f o r m a t i q u e s.



Les applications les plus courantes sont :

- Le courrier électronique (e-mail)
- La messagerie instantanée (ex : MSN...)
- Le World Wide Web qui permet grâce à un navigateur de consulter des sites
- Les réseaux sociaux (ex : blogs, Facebook...)



Outil de recherche d'informations et d'échanges incontournable mais les élèves ne sont pas conscients des dangers (sondage réalisé auprès de collégiens et lycéens - juin 2009)

-1-



VIGILANCE !

Outil de recherche d'informations

Mais...

... aussi de désinformation, voire de propagande (groupes haineux, pornographie, pédophilie...)

... sont-elles toutes fiables ? Il faut toujours vérifier l'information avant de l'utiliser.

Exemple : le site Wikipédia, très utilisé, est une encyclopédie en ligne élaborée grâce aux informations fournies par les internautes. Il faut donc vérifier la fiabilité de la source et des informations données.

Outil de communication et d'échange.

Dialogue et partage de photos, de films... avec leurs amis. Parfois des connaissances...mais aussi des inconnus... originaires du monde entier.

Impossible de savoir qui se cache derrière le pseudo Léa, 14 ans ou Julien, 17 ans.

-2-

Dérives les plus fréquentes :

Prédateurs sexuels qui agissent pour obtenir photos, films, voire rendez-vous...

Incitation à des comportements qui peuvent mettre en danger les adolescents : anorexie, suicide...



Respect de la vie privée : grâce aux « réseaux sociaux », les adolescents peuvent créer leur page personnelle (textes, commentaires et photos, complétés par leurs amis ou d'autres internautes). En effet, ce journal qui se veut intime devient public, dévoile la vie privée et les informations personnelles de l'auteur qui peuvent être récupérées à des fins commerciales et/ou malveillantes.

Attention aux images choquantes que l'on peut laisser traîner sur la toile et qui peuvent porter préjudice des années plus tard.

Attention au droit à l'image et au droit d'auteur.

Les personnes qui sont sur les photos ou les auteurs des textes mis en ligne n'ont pas forcément donné leur autorisation.

Le téléchargement très pratique et très utilisé par les adolescents peut se révéler illégal.

-3-

QUELQUES CONSEILS

Utiliser les protections existantes :

► Activer un logiciel de contrôle parental (proposé par tous les fournisseurs d'accès à internet) : mise en place d'horaires de navigation, nombre limité de téléchargements, etc

► Créer des sessions différentes pour les adultes et les enfants.

► Mettre un mot de passe (attention : pensez à utiliser lettres, chiffres, ponctuation, majuscules, minuscules mélangés...)

► Vérifier régulièrement l'historique et les contenus de la session de votre enfant (tout en l'ayant prévenu au préalable)

► Activer les logiciels de filtrage : pare-feu, anti-virus...

Sensibiliser, éduquer :

► Se renseigner sur la législation.

► Se questionner sur la fiabilité de l'information et essayer de la vérifier.

► Se méfier des pseudos.

-4-

► Limiter la diffusion des informations personnelles

► Ne pas diffuser des images, photos et textes sans autorisation

Rien ne remplacera la vigilance des parents (emplacement de l'ordinateur, temps passé et fréquence...)

LEGISLATION

La loi Hadopi : Loi instaurée pour sanctionner les internautes qui téléchargent illégalement une œuvre musicale ou cinématographique : rappel à l'ordre, avertissements par mail, lettre recommandée, suspension temporaire de l'accès internet décidée par un Juge.

Le droit à l'image, le droit d'auteur :

Chacun a un droit exclusif sur son image ou sur ses œuvres (textes...), et peut s'opposer à leur diffusion sans son autorisation (celle de ses parents pour les mineurs)

LEXIQUE

Adresse IP : numéro qui identifie l'ordinateur qui transmet ou reçoit des données informatiques par internet.

-5-

► Peut être convertie en un nom de domaine. Ex : ac-dijon.fr.

► Peut être usurpée.

► Peut permettre la traçabilité d'une connexion

Fournisseur d'accès : organisme ou entreprise qui offre une connexion à Internet

Moteur de recherche : logiciel qui permet de faire une recherche sur la toile à partir d'un mot ou d'un groupe de mots

LIENS UTILES

► <http://www.mineurs.fr>

► <http://www.educnet.education.fr/legamedia/>

► <http://www.internetsanscrainte.fr>

► <http://www.cnil.fr>



Le professeur de philo et la morale

Un jeune garçon vient d'être condamné par le tribunal correctionnel d'Angers à 400 euros d'amende avec sursis pour avoir modifié la photo de profil Facebook d'un de ses professeurs. Le lycéen avait piraté le compte de l'enseignant pour effectuer ces retouches.



En septembre 2010, un professeur de philosophie de Maine-et-Loire voyait sa photo de profil Facebook retouchée, puisqu'un chapeau chinois et une paire de moustaches lui avaient été ajoutées. La police est alors remontée jusqu'à l'auteur des faits, grâce à son adresse IP.

Un élève de ce professeur avait réussi à cracker le mot de passe du compte Facebook de l'enseignant, depuis l'ordinateur de ses parents. L'accusé, qui a reconnu les faits, s'était défendu en affirmant qu'il ne s'agissait que d'une « simple blague », comme le relate [Quest France](#). Quelques mois avant les faits,

il avait été exclu de son lycée, suite à un litige avec cet enseignant, comme nous l'a confirmé son avocat, Maître Jean-Noël Bouillaud.

Le professeur décide alors d'engager des poursuites contre cet élève, sur la base de [l'article 323-3 du Code pénal](#). D'après ce texte, le fait de modifier frauduleusement des données contenues dans un système de traitement automatisé de données - tel que Facebook, est puni de « cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende ».

Lundi, la justice a décidé de donner raison au professeur de philosophie, et a puni le garçon d'une amende de 400 euros avec sursis. Il devra également verser des dommages et intérêts à sa victime, à hauteur de 300 euros pour son préjudice moral, ainsi que de 100 euros pour son préjudice matériel (notamment au titre des démarches qu'à du engager l'enseignant auprès de Facebook), soit un total de 400 euros.

Des pratiques aux sanctions = les cas les plus fréquents

	Infraction/droit	Textes de référence	Sanctions maximum sauf récidives
Publier des photos, vidéos d'élèves, de professeurs... sans autorisation Délai de 12 mois à la publication	Droit au respect de sa vie privée Droit à l'image loi informatique et liberté (1978) code civil et pénal	Art 9 code civil Art 1382/1383 code civil Art L226-1/ 2 code pénal Art 1382 du code civil = responsabilité délictuelle, réparation du préjudice	L226-1 du code pénal = 1 an d'emprisonnement et 45 000 € d'amende
Publier des photos, vidéos d'élèves, de professeurs... dans des situations dégradantes, humiliantes... Pédopornographie, sexting forcée, happy-slapping...	Droit au respect de sa vie privée Droit à l'image loi informatique et liberté (1978) code civil et pénal	<i>Article 227-23 du Code pénal (Loi n° 98-468 du 17 juin 1998, art. 17-JO, 18 juin 1998).</i>	Détention, fixation de ces images = trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende Diffusion = cinq ans d'emprisonnement et à 75 000 € d'amende
Publier des commentaires diffamatoires sur une personne «voleur, pédophile, alcoolique.. »	Loi 1881 loi sur la liberté de la presse qui fixe l'essentiel des délits de la presse (valable pour tous les supports)	Art 29 loi du 29 juil 1881 Art 1382/1383 code civil	1 an d'emprisonnement et 12 000 € d'amende
Publier des commentaires injurieux sur une personne « C..., espèce de p.../ à l'ethnie, religion, orientation sexuelle »	Loi 1881 loi sur la liberté de la presse qui fixe l'essentiel des délits de la presse (valable pour tous les supports)	Art 29 de la loi de 1881	12 000 € d'amende
Cyber-harcèlement , intimidation	En France, Pas de loi	sauf loi LCEN sur les SPAMS, téléphones/SMS malveillants !	
Usurpation d'identité Prendre l'identité d'une autre personne (login, mot de passe, nom...) dans des circonstances frauduleuses	Droit au respect de sa vie privée	article 434-23 du code pénal	prendre le nom d'un tiers, dans des circonstances frauduleuses et sans l'accord du tiers = 5 ans de prison et de 75 000 euros d'amende. Faux et l'usage de faux sont punis de 3 ans de prison et de 45 000 euros d'amende.
Mise en ligne d'images (photos, vidéo, dessins, logos, slogan...), de textes... sans l'autorisation de son auteur (artistes, journalistes, élèves...)	Droit d'auteur Code la propriété intellectuelle et industrielle droit des marques (dessins, modèles) (contrefaçon)	Art 1382/1383 code civil Art 716-10 CPI	3 ans de prison 300.000 euros d'amende Si en bande organisée 5 ans de prison et 500.000 euros d'amende
Téléchargement de musique, vidéo...	Droit d'auteur le code la propriété intellectuelle et industrielle La loi HADOPI 2009	Art 1382/1383 code civil Art L335/2/3/4 CPI	3 ans de prison 300.000 euros d'amende Si en bande organisée 5 ans de prison et 500.000 euros d'amende Suspension de l'abonnement à internet



Infractions	Texte	Peine	Peine
Provocation publique à la discrimination, à la haine ou à la violence raciale.	Art. 24 alinéa 5 loi 1881	Emprisonnement de 1 an au plus et/ou amende de 45 000 € au plus	
Provocation publique à la discrimination, à la haine ou à la violence nationale, raciale ou religieuse	Loi 1881: art. 23 et 24 al. 8	Emprisonnement de 1 an au plus, amende de 45.000 €	Privation de droits civiques pendant 5 ans au plus (CP : art.131-26 2° et 3°), affichage ou diffusion de la décision prononcée (CP : 131-35)
Provocation non publique à la discrimination, à la haine ou à la violence nationale, raciale ou religieuse	CP : art. R. 625-7	Amende de 1.500 €	Saisie et confiscation, travaux d'intérêt général
Diffamation publique raciale, nationale ou religieuse	Loi 1881: art. 23, 29 al. 1, 32 al. 2, 4 et 5	Emprisonnement de 1 an, amende de 45.000€	Affichage ou diffusion de la décision prononcée (CP : art. 131-35)
Injure publique raciale nationale ou religieuse	Loi 1881: art. 23, 29 alinéa 2, 33 al. 3,5 et 6	Emprisonnement de 6 mois, amende de 22.500 €	Affichage ou diffusion de la décision prononcée (CP : art. 131-35)
Apologie de crime contre l'humanité	Loi 1881: art. 23, 24 al. 1 et 5	Emprisonnement de 5 ans, amende de 45.000 €	Privation de droits civiques pendant 5 ans au plus (CP : art. 131-26 2° et 3°), affichage ou diffusion de la décision prononcée (CP : art. 131-35)

Contestation de l'existence de crimes contre l'humanité définis par le statut du tribunal international de Nuremberg de 1945	Loi 1881: art. 23 et 24 bis	Emprisonnement de 1 an, amende de 45.000€	Affichage ou diffusion de la décision prononcée (CP : art. 131-35)
Port ou exhibition d'uniformes, insignes ou emblèmes rappelant ceux des responsables de crimes contre l'humanité	CP : art. R. 645-1	Amende de 1.500 €	Saisie et confiscation, Travail d'intérêt général
Crimes contre l'humanité commis après l'entrée en vigueur du nouveau Code pénal et association en vue de commettre les dits crimes	CP : art. 212-1 à 213-3	Réclusion criminelle à perpétuité	Interdiction des droits civiques, civils et de famille, interdiction d'exercer une fonction publique, confiscation des biens, interdiction du territoire français pour les ressortissants étrangers, interdiction de séjour, etc. (CP :
Refus de fournir un bien ou un service fondé sur une discrimination nationale, ethnique, raciale ou religieuse	CP : art. 225-1 et 225-2	Emprisonnement de 3 ans, amende de 45000€	Privation temporaire du droit de vote, d'éligibilité, affichage et diffusion du jugement, fermeture temporaire ou définitive d'établissement, exclusion temporaire des marchés publics, privation temporaire d'exercer une fonction juridictionnelle, obligation d'accomplir un stage de citoyenneté... (CP : art. 225-19)
Licenciement, sanction ou refus d'embauche discriminatoire	CP : art. 225-1 et 225-2	Emprisonnement de 3 ans, amende de 45000€	Privation temporaire du droit de vote, d'éligibilité, affichage et diffusion du jugement, fermeture temporaire ou définitive d'établissement, exclusion temporaire des marchés publics, privation temporaire d'exercer une fonction juridictionnelle, obligation d'accomplir un stage de citoyenneté... (CP : art. 225-19)
Entrave discriminatoire à l'exercice normal d'une activité économique	CP : art. 225-1 et 225-2	Emprisonnement de 3 ans, amende de 45000€	Privation temporaire du droit de vote, d'éligibilité, affichage et diffusion du jugement, fermeture temporaire ou définitive d'établissement, exclusion temporaire des marchés publics, privation temporaire d'exercer une fonction juridictionnelle, obligation d'accomplir un stage de citoyenneté... (CP : art. 225-19)

Subordination de la fourniture d'un bien ou d'un service ou d'une offre d'emploi à une condition discriminatoire	CP : art. 225-1, 225-2, 225-4 et 225-5	Emprisonnement de 3 ans, amende de 45000€	Privation temporaire du droit de vote, d'éligibilité, affichage et diffusion du jugement, fermeture temporaire ou définitive d'établissement, exclusion temporaire des marchés publics, privation temporaire d'exercer une fonction juridictionnelle, obligation d'accomplir un stage de citoyenneté... (CP : art. 225-19)
Discrimination commise par un représentant de l'autorité publique	CP : art. 432-7	Emprisonnement de 5 ans, amende de 75000€	Privation des droits civils, civiques, et de famille, interdiction d'exercer une fonction publique ou l'activité professionnelle à l'occasion de l'exercice de laquelle l'infraction a été commise, confiscation des sommes ou objet illégalement reçus,
Violation de sépulture à caractère raciste ou <u>antireligieux</u>	CP : art. 225-18	Emprisonnement de 3 à 5 ans, amende	<u>de 45 000 à 75 000 €</u>